

23 mai 1973

AELE: Réunion ministérielle des 24 et 25 mai 1973 à Genève

Département de l'économie publique. Proposition du 15 mai 1973  
(annexe).

Département politique. Rapport joint du 21 mai 1973 (adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 21 mai  
1973 (adhésion).

Le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. d'approuver la proposition du département de l'économie publique à titre d'instructions pour la Délégation suisse;
2. de confier la direction de la Délégation suisse à M. le Conseiller fédéral E. Brugger, qui pourra se faire accompagner des collaborateurs dont il désire s'assurer le concours.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour information
- FZD 9 " "
- EFK 2 " "
- EVD 13 (GS 3, HA 10) pour information
- Fin.Del. 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*Sauvaz*

Distribué

Au Conseil fédéral

EE.765.1.-

AELE: Réunion ministérielle  
des 24 et 25 mai 1973 à Genève

Le Conseil de l'AELE se réunira au niveau ministériel les 24 et 25 mai 1973 à Genève sous la présidence du Secrétaire d'Etat portugais au commerce, M. Vaz Pinto. Cette réunion sera la première session ministérielle de l'AELE dans sa nouvelle composition.

Les principaux thèmes de discussion seront les relations des membres de l'AELE entre eux et avec les Communautés européennes ainsi que les problèmes économiques mondiaux.

Cette réunion aura lieu alors que tous les pays membres de l'AELE auront conclu leurs négociations avec les CE et qu'il sera possible d'examiner les premières expériences faites par les pays dont les accords de libre-échange sont entrés en vigueur le 1er janvier 1973. Mais l'attention des ministres sera surtout retenue par deux questions cruciales pour l'avenir des échanges au niveau mondial, la situation monétaire et la préparation des négociations commerciales multi-latérales qui devraient s'ouvrir en automne.

#### Les relations de libre-échange en Europe

Sous ce titre, les ministres pourront faire le point de la situation économique de notre continent en général et aborder quatre questions particulières ayant toutes trait aux relations des pays de l'AELE avec les Communautés élargies.

Le premier de ces quatre sujets sera les liens spéciaux unissant les pays de l'AELE à leurs deux anciens partenaires, le Danemark et le Royaume-Uni, liens qui sont non seulement constitués par les accords de libre-échange mais aussi par le Protocole du 21 décembre 1972. Les dispositions de celui-ci ont été appliquées sans difficulté particulière par les neuf pays signataires et la coopération au niveau des experts en matière douanière a fonctionné sans encombre.

Le deuxième thème de discussion sera fourni par la situation particulière de certains pays de l'AELE vis-à-vis des Communautés. Il

- 2 -

faut s'attendre à ce que le ministre norvégien fasse part de la position de son gouvernement au lendemain de la signature de l'Accord Norvège-Communautés. Quant à l'accord paraphé le 22 juillet 1972 par la Finlande, il n'est toujours pas signé. La réunion ministérielle pourrait donner l'occasion à la délégation finlandaise d'apporter des précisions sur la position actuelle de ce pays en la matière. Enfin il est probable que le représentant islandais mentionnera la suspension sine die de l'entrée en vigueur du Protocole n° 6 (produits de la pêche) de l'Accord Islande-CE, vu le différend existant entre ce pays et certains membres des Communautés dans le domaine des limites de pêche, et fera à cette occasion quelques remarques générales sur l'évolution future des échanges de produits de la mer.

Le troisième volet de ce débat sera consacré à l'information et aux consultations entre pays de l'AELE au sujet de l'application des accords de libre-échange. Des contacts suivis à divers niveaux durant les premiers mois de l'année se sont révélés fructueux. Aussi la délégation suisse pourrait-elle souligner l'importance de poursuivre dans cette voie et plaider en faveur d'un renforcement de cette information et de ces consultations en général ainsi que de la coordination dans le domaine particulier des règles d'origine.

Le quatrième sujet sur lequel les ministres pourront se pencher sera l'éventuel élargissement de la coopération avec les Communautés. Certains pays membres de l'AELE ont, à plusieurs reprises, déjà fait connaître leur désir de renforcer les liens qui les unissent aux CE. Dans ce contexte, les ministres procéderont vraisemblablement à un échange de vues sur le système de flottage en commun des monnaies de six pays membres de la CEE, de la Norvège et de la Suède, système auquel l'Autriche participe d'une manière autonome. La délégation suisse pourrait saisir cette occasion pour indiquer les domaines dans lesquels une extension de la coopération pourrait être utile et fructueuse.

#### Les relations économiques mondiales

Le premier volet de ce débat général sera consacré au commerce mondial. La délégation suisse a été priée d'ouvrir la discussion. Dans cet exposé liminaire, elle pourra faire le point de la situation à la lumière des événements survenus ces derniers mois, se pencher sur les préparatifs des négociations commerciales multilatérales qui devraient s'ouvrir à l'automne et commenter les perspectives qui s'offrent dans les relations de l'Europe avec les Etats-Unis en tenant compte des résultats des récentes conversations américano-suisse. Une allusion pourrait être également faite au développement de nos échanges commerciaux avec les pays de l'Est.

Depuis la réunion ministérielle de novembre dernier, les marchés des changes ont subi les bouleversements que l'on sait et les réactions

./.

- 3 -

des pays de l'AELE face à cette crise ont été fort diverses : dévaluation pour les uns, flottement pour d'autres, alignement de certains d'entre eux sur les décisions prises par les Communautés européennes. Il apparaît dès lors utile de procéder à un échange de vues au niveau ministériel à ce sujet et de confronter les expériences faites au cours de ces derniers mois. C'est le chef de la délégation de la Suède qui introduira cette discussion et fera part à ses collègues des impressions qu'il a recueillies durant les travaux du Groupe des Vingt du FMI.

### Les activités de l'Association

Le rapport d'activité du Secrétaire général ne donnera pas matière à grandes discussions. Lors de l'examen des modifications apportées à la Convention de Stockholm pour l'adapter à la nouvelle situation commerciale européenne, quelques délégations pourraient intervenir afin de réexposer leur point de vue sur des problèmes encore en suspens. Il se pourrait que l'Islande attire l'attention des pays membres sur les difficultés surgies durant la discussion de sa proposition visant à une libéralisation plus poussée des produits de la pêche à l'égard de laquelle la Suisse a pris une attitude positive. Il est en outre vraisemblable que la délégation portugaise exposera à nouveau ses vues concernant la protection des industries naissantes dans son pays. La Suisse a déjà fait connaître sa position en la matière au Conseil, se déclarant prête à discuter pragmatiquement et dans un esprit positif chaque cas que le Portugal pourrait présenter.

Nous vous

p r o p o s o n s :

1. d'approuver le présent rapport à titre d'instructions pour la Délégation suisse;
2. de confier la direction de la Délégation suisse à M. le Conseiller fédéral E. Brugger, qui pourra se faire accompagner des collaborateurs dont il désire s'assurer le concours.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. E. Brugger

Annexe: Communiqué de presse

Distribution de l'extrait du Protocole:

- Secrétariat général du DFEP (2)
- Division du commerce (10)